

NOTICE OF A RATE HEARING



AVIS D'AUDIENCE SUR LES TARIFS

Ottawa River Power Corporation has applied to change its electricity distribution rates effective May 1, 2025

Ottawa River Power Corporation a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité à compter du 1er mai 2025

The application seeks to establish new rate riders to dispose of regulatory deferral and variance accounts. If the application is approved as filed, a typical residential customer and a typical general service customer of Ottawa River Power Corporation would see the following change:

Residential (750 kWh)	\$1.00 per month
General Service less than 50kW (2,000 kWh)	\$5.33 per month

Other customers, including businesses, will also be affected. It's important to review the application carefully to determine whether you may be affected by the proposed changes.

Ottawa River Power Corporation is also seeking OEB approval of adjustments to the Power Purchase True-Up rate to continue to pass Global Adjustment savings to customers. The bill increases in the table above do not include the impact of the requested adjustments.

YOU SHOULD KNOW

There are three types of OEB hearings: oral, electronic and written. The applicant has applied for, and the OEB plans to proceed with, a written hearing. If you think a different hearing type is needed, you can write to us to explain why.

During this hearing, we will hear questions and arguments from participants about this case. We will also hear questions and arguments from participants that have registered as Intervenors. After the hearing, we will decide whether to approve the application.

HAVE YOUR SAY

You have the right to information about this application and to participate in the process. Visit www.oeb.ca/participate and use file number EB-2024-0050 to:

- Review the application
- File a letter with your comments
- · Apply to become an intervenor

IMPORTANT DATES

You must engage with the OEB on or before November 25, 2024 to:

- Provide input on the hearing type (oral, electronic or written)
- · Apply to be an intervenor

If you do not, the hearing will move forward without you, and you will not receive any further notice of the proceeding.

PRIVACY

If you write a letter of comment, your name and the content of your letter will be put on the public record and the OEB website. If you are a business or if you apply to become an intervenor, all the information you file will be on the OEB website.

LEARN MORE

Ontario Energy Board

- ■/TTY: 1 877-632-2727
- Monday Friday: 8:30 AM 5:00 PM
- oeb.ca/notice

Ottawa River Power Corporation

- 613-732-3687 Pembroke Office
- 613-256-3722 Almonte Office
- Monday Friday 8:00 AM 4:00 PM (Pembroke)
- Monday Friday 8:00 AM 12:00 PM (Almonte)
- orpowercorp.com

La requête vise à établir de nouveaux tarifs temporaires pour éliminer les comptes de report et d'écart réglementaires. La requête comprend également un remboursement aux clients du rajustement global perçu en trop. Si la requête est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type d'Ottawa River Power Corporation serait modifiée de la manière suivante:

, ,	1,00 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	5,33 \$ par mois

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

Ottawa River Power Corporation demande également à la CEO d'approuver les rajustements du taux Power Purchase True-Up afin de continuer à faire profiter les clients des économies découlant du rajustement global. Les augmentations de la facture indiquées dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte de l'incidence des rajustements demandés.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO: les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. La requérante a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y donner suite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus. Visitez le site **www.oeb.ca/fr/participez** et utilisez le numéro de dossier **EB-2024-0050** pour :

- examiner la requête;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le 25 novembre 2024 afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

■/ATS: 1877-632-2727

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

oeb.ca/fr/participez

Ottawa River Power Corporation

- **1** 613 732-3687 (bureau de Pembroke)
- **1** 613 256-3722 (bureau d'Almonte)
- Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h (Pembroke)
- Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h (Almonte)
- orpowercorp.com

This hearing will be held under section 78 of the **Ontario Energy Board Act, 1998**.

Ce document est aussi disponible en français.



Ontario Energy Board Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*.

This document is also available in English.



Commission de l'énergie de l'Ontario